

RODEZ AGGLOMERATION

17 rue Aristide Briand – 12035 RODEZ

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Pièce 47 – Capacités techniques et financières

Maitre d'ouvrage :



Maitre d'œuvre :



Construction de la déchèterie Les Cazals sur la commune de Luc la Primaube

DEKRA Industrial**Activité Audit et Conseil Sud-Ouest**

29 Avenue Jean François Champollion
31100 – TOULOUSE

Tél. : 33(0) 05 61 19 04 50
Fax : 33(0) 05 61 41 03 28

Affaire n°53895103

Responsable d'affaire :: A. BELAKHAL
E-mail : anais.belakhal@dekra.com

Modifications et évolutions

Date	Indice	Modifications apportées
17/07/2025	1	Version initiale

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Généralités.....	3
2. Capacités techniques.....	3
2.1 Présentation de Rodez Agglomération.....	3
2.2 Personnel du site	8
2.3 Formation du personnel.....	8
2.4 Equipements à disposition	9
3. Capacités financières.....	10

Figures

Figure 1 : Cartographie du territoire ruthénois, RAD 2022	4
Figure 2 ; Organigramme Rodez agglomérations	5

Tableaux

Tableau 1 : Recettes et résultats de fonctionnement de Rodez Agglomération (2018 à 2022) ..	10
Tableau 2 : Budget alloué à la collecte des déchets sur 2024	10

Glossaire

SYDOM 12 : Syndicat mixte départemental Aveyron

DDS : Déchet diffus spécifique

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

RIA : Robinet d'incendie armé

1. Généralités

L'article D. 181-15-2 I 3° du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation environnementale doit comporter « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation. »

Le présent document détaille les capacités techniques et financières dont dispose Rodez Aggloérations dans le cadre de son projet d'exploitation d'une déchèterie sur la commune de Luc-la-Primaube, dans la ZA les Cazals.

De manière générale, les capacités financières doivent permettre de justifier qu'elles sont suffisantes pour :

- la construction des locaux, mise en place des équipements...
- la conduite des installations en assumant l'ensemble des exigences susceptibles de découler de son fonctionnement ;
- la remise en état du site lors de la cessation d'activité.

2. Capacités techniques

2.1 Présentation de Rodez Aggloérations

La communauté d'agglomération de Rodez Aggloérations, regroupant 8 communes et 56 080 habitants a été créé en 1964 sous le statut d'un district, puis s'est transformé en communauté d'agglomérations en 1999.

En 2023, la communauté d'agglomération, Rodez Aggloérations est composée des 8 communes suivantes :

- Rodez
- Druelle Blasac
- Luc-la-Primaubrre
- Le Monastère
- Olemps
- Onet-le-Château
- Sainte-Radegonde
- Sébazac-Concourès

Les principales compétences de la Communauté d'agglomération sont les suivantes :

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville, le contrat de ville et le contrat local de santé ;
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- La collecte des déchets ;
- L'assainissement ;
- La protection de l'environnement et du cadre de vie ;

➤ Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Concernant la compétence gestion des déchets, la Communauté d'agglomération Rodez Agglo l'exerce au travers des services suivants :

- **La collecte sélective des déchets et une partie de leur traitement** (le traitement des déchets de l'agglomération est assuré conjointement pour moitié par Rodez agglomération et le Syndicat mixte départemental – SYDOM 12).
- **La construction et la gestion de cinq déchèteries** (Naujac à Luc-La-Primaube, La Mouline à Olemps, Les Moutiers à Rodez et Onet-le-Château, Banoches au Monastère et Sainte-Radegonde, route de Villecomtal à Sébazac-Concourès). Le tonnage annuel de déchets captés de 10 881 tonnes en 2022

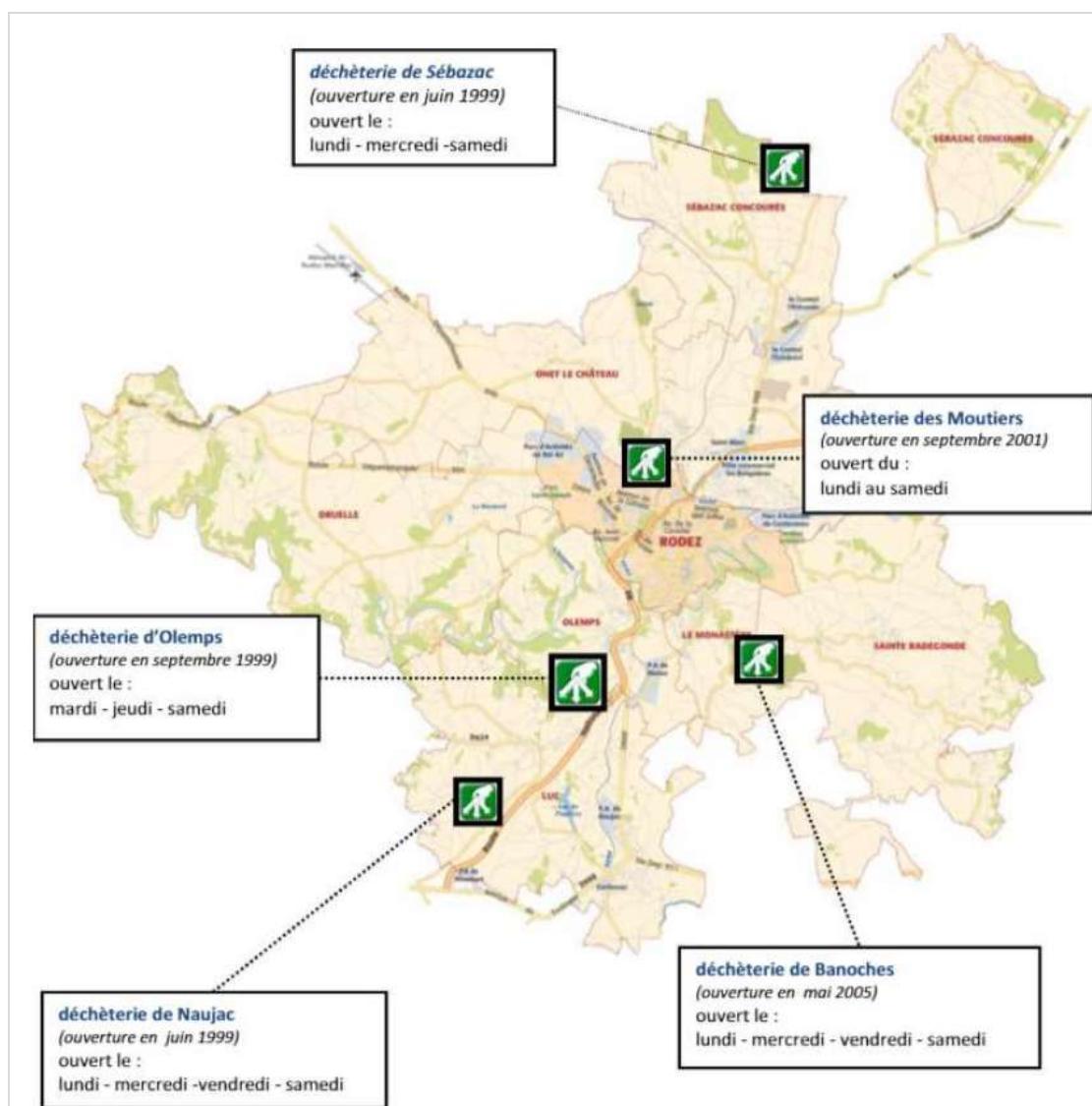


Figure 1 : Cartographie du territoire ruthénois, RAD 2022

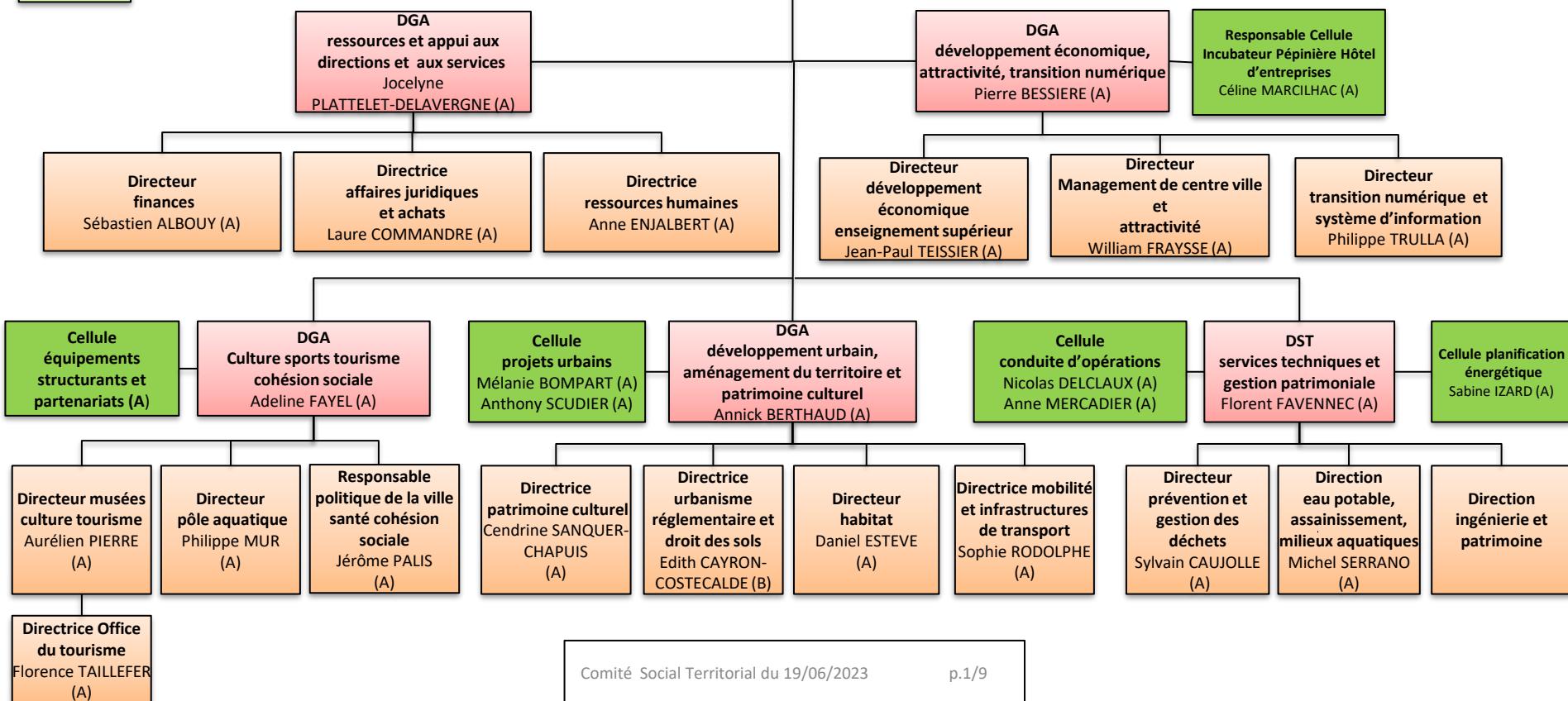
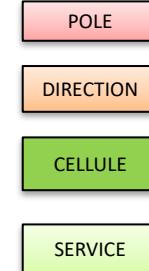
Dans le cadre de ses compétences de collecte des déchets ménagers, Rodez agglomération exploite un réseau de déchèterie qui permettent la collecte de 10 880 tonnes de déchets ménagers « encombrants » ; à ce jour, 72.5% de ces déchets sont recyclés ou orientés vers une filière de valorisation.

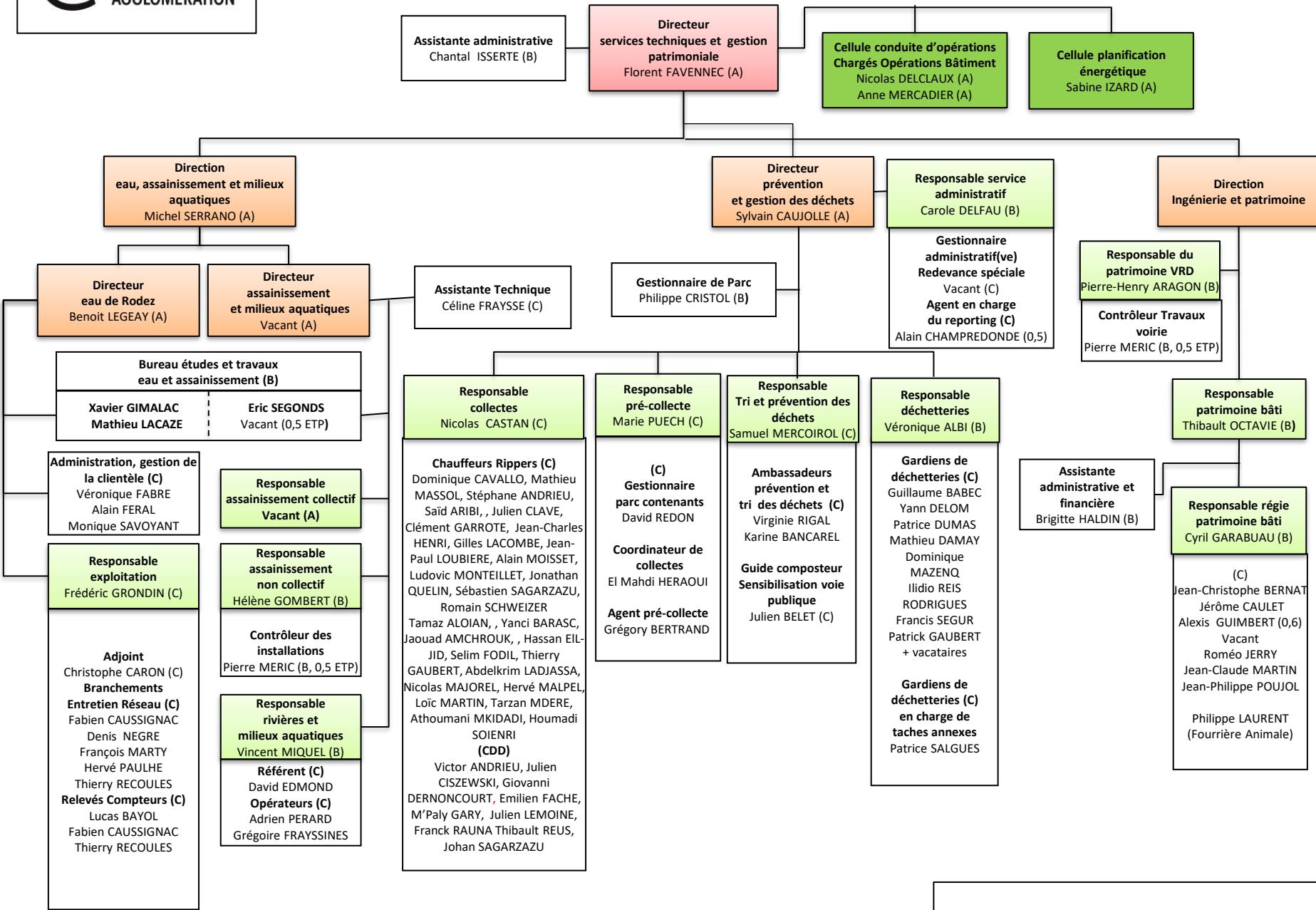
Dans le cadre de cette compétence s'intègre la création de la nouvelle déchèterie dite Les Cazals.

L'organigramme de la direction et celui du service technique de Rodez Agglomération sont détaillés ci-après :

Figure 2 ; Organigramme Rodez agglomérations

Organigramme des services au 01/07/2023

Personnels mis à disposition :
Matthieu SCHLEIFFER
à l'INU CHAMPOILLION


Pôle Services Techniques et Gestion Patrimoniale au 01/07/2023


2.2 Personnel du site

10 gardiens sont dédiés à l'exercice du volet « déchèteries » de cette compétence.

La déchèterie Les Cazals sera gérée par 2 agents, en régie, dont les tâches principales seront : gestion des alvéoles basses (déchets verts / encombrants) : accueil des usagers – gestion des flux et des alvéoles – opérations de chargement ;

Les horaires de la future déchèterie seront les suivants :

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au Vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi		9h00 – 18h00
Fermé les dimanche et jours fériés.		

Un de ces gardiens sera en plus de ses missions de gardien, en responsabilité du site.

Un 3ème agent pourra intervenir les jours de fortes fréquentations ou ponctuellement pour la gestion de l'alvéole de valorisation.

Enfin, lors des premiers jours / semaines d'ouverture de la déchèterie, un renfort en personnel sera également anticipé, à la fois pour anticiper les éventuelles difficultés de fonctionnement, et pour l'accueil des usagers en lien avec le nouveau contrôle d'accès qui sera opéré : facilitation de l'accès – fonctionnement de la carte d'accès – renseignement – entrées de coordonnées d'usagers sans carte en vue d'un établissement ultérieur.

2.3 Formation du personnel

Les agents suivent des formations régulières principalement sur :

- L'accueil du public et la gestion de situations conflictuelles
- Le tri des déchets dangereux spécifiques

L'ouverture de ce site impliquera une remise à niveau de ces formations. De plus les formations suivantes seront dispensées au agents de la future déchèterie :

- Secourisme et intervention premiers secours (pour 50% des agents présents sur le site) ;
- Autorisations à l'utilisation des engins de chargement (50% des agents présents sur le site) ;
- Manipulation des extincteurs (100% des agents présents sur le site).

2.4 *Equipements à disposition*

La future déchèterie comprendra les éléments suivants :

- 14 bennes à quai (dont 2 bennes de secours),
- 19 bennes sur dalles (pneumatique, réserve, éco-filière),
- 1 local agents de 110 m² (y compris 10 m² de local stockage),
- Des locaux de stockage (DDS, Réemploi, flux spécifiques - huiles, DEEE, Amiante lié, Textiles) ;
- 2 casiers de dépôt de plain-pied des végétaux de 310m² et 300m²,
- 1 casier de dépôt de plain-pied des gravats de 160 m².
- Une voirie USAGERS
- Une voirie EXPLOITANT;
- Des dispositifs antichute sur les quais de déchargement ;
- Un système de contrôle d'accès par lecture de badge ;
- 3 portails d'accès (entrées, sorties) ;
- Un bassin de rétention de 213 m³;
- Un décanteur particulaire en amont du bassin de rétention
- Une aire de stationnement de 8 places ;

3. Capacités financières

Les recettes de fonctionnement et les résultats de fonctionnement du Budget Principal de l'agglomération sur les derniers Comptes administratifs validés sont les suivants :

Tableau 1 : Recettes et résultats de fonctionnement de Rodez Agglomération (2018 à 2022)

(Montant en €)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes annuelles de fonctionnement	44 172 785,25	43 454 001,42	41 740 089,30	49 957 637,46	44 986 295,00	66 873 130,71	45 945 412,15
Dépenses annuelles de fonctionnement	40 486 163,05	37 714 582,58	38 234 733,57	43 813 175,58	40 544 378,11	60 933 506,86	39 061 725,73
Résultat de l'exercice	3 686 622,20	5 739 418,84	3 505 355,73	6 144 461,88	4 441 916,89	5 939 623,85	6 883 686,42

Le budget alloué au secteur des déchets est détaillé dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025 :

Tableau 2 : Budget alloué à la collecte des déchets sur 2024

	Budget prévisionnel
Dépenses réelles de fonctionnement	9 223 733,00
Dépenses réelles d'investissement	5 477 900,00

Les montants prévisionnels des travaux liés à la construction de la déchèterie au stade de l'AVP sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

DECHETERIE (emprise 12886 m²)	
1 PREPARATION ET INSTALLATION DE CHANTIER	62 750 €
2 TRAVAUX PREPARATOIRES	28 780 €
3 TERRASSEMENTS	241 625 €
4 VOIRIE	286 634 €
5 DALLE BETON	211 241 €
6 MUR DE QUAI - MUR ALVEOLAIRE	261 680 €
7 EQUIPEMENTS DE QUAIS	49 490 €
8 SIGNALISATION	42 930 €
9 ASSAINISSEMENT PLUVIAL (création)	161 839 €
10 EAUX USEES	3 588 €
11 EAU POTABLE	30 848 €
12 ECLAIRAGE - VIDEOPROTECTION	75 227 €
13 RESEAU ELECTRIQUE + GENIE CIVIL POUR CONTRÔLE ACCES	59 388 €
14 RESEAU TELEPHONIE - FIBRE	6 850 €
15 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI)	7 000 €
16 CLOTURES ET PORTAILS	65 400 €
17 ESPACES VERTS	115 840 €
18 DIVERS	6 020 €
19 LOCAUX - AUVENTS	500 000 €
TOTAL HT	2 217 130 €
TVA 20%	443 426 €
TOTAL TTC	2 660 556 €
OPTION : CLOUTAGE	52 560 €